

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix février à vingt heures, le conseil municipal de Saint Germain sur Ecole, légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Village compte tenu de la crise sanitaire relative au covid19, sous la présidence de M. THOMAS Gérard, Maire

Etaient présents : Gérard THOMAS, Jean HELIE, Yvan PERIOT, Jean-Paul CULINAS, Claire LELEU, Josefa BERNEVAL, Sylvain NOYAU, Pascal DUBOIS, Donald POTARD, Jean-Christophe BERNON et Françoise HARDY

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Pascal DUBOIS

Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal adopte le précédent compte-rendu de conseil.

Attribution des commissions communales

Les affectations des personnes aux différentes commissions élaborées lors de notre groupe de travail du jeudi 27 janvier 2022 ont été validées ce jour.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de former des commissions municipales sous la responsabilité des Adjointes, lui-même pouvant participer à chaque commission.

Commission Finances

Jean Hélie, Claire Leleu, Françoise Hardy

Commission Assainissement Voirie

Jean Hélie, Jean-Paul Culinas, Sylvain Noyau, Jean-Christophe Bernon

Commission Hygiène Sécurité, Travaux de maintenance

Jean Hélie, Jean-Paul Culinas, Sylvain Noyau, Pascal Dubois

Commission Paysage

Jean Hélie, Yvan Périot, Sylvain Noyau, Jean-Christophe Bernon

Commission Travaux Bâtiments communaux

Yvan Périot, Josefa Berneval, Claire Leleu, Jean-Paul Culinas, Sylvain Noyau, Pascal Dubois

Commission Fêtes et Cérémonies

Yvan Périot, Jean Hélie, Josefa Berneval, Françoise Hardy, Donald Potard

Commission Sport Enfance Jeunesse

Yvan Périot, Françoise Hardy, Sylvain Noyau, Pascal Dubois

Commission Communication Réseau informatique

Yvan Périot, Josefa Berneval, Jean-Paul Culinas, Pascal Dubois

Commission Urbanisme

Gérard Thomas, Yvan Périot, Jean-Paul Culinas, Jean-Christophe Bernon

Après délibération et à l'unanimité

le conseil municipal approuve la répartition des commissions municipales de travail.

CCAS

M. Jean HELIE, Mme Josefa BERNEVAL, Mme Françoise HARDY, M. Donald POTARD ; M. Gérard THOMAS, Maire étant Président de droit

Représentations dans les syndicats intercommunaux

Suite aux élections municipales partielles, Monsieur le Maire explique que la commune est membre de différents syndicats et qu'il convient de remplacer les conseillers démissionnaires.

adopté à l'unanimité

Après délibération, le conseil municipal reconduit et/ou élit

Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Titulaires

Jean-Paul CULINAS et Jean HELIE

Suppléant

Yvan PERIOT

Syndicat de l'Ecole, de la Mare aux Evées et Affluents (SEMEA)

Titulaires

Gérard THOMAS et Jean-Christophe BERNON

Suppléant

Sylvain Noyau

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (SMAG PNR).

Titulaires

Gérard THOMAS et Yvan PERIOT

Suppléants

Jean-Paul CULINAS et Donald POTARD

Commissions de travail

Commission PAYSAGE et TERRITOIRE

Yvan PERIOT et Jean-Christophe BERNON

Commission ENERGIE

Gérard THOMAS et Jean-Paul CULINAS

Commission DEVELOPPEMENT LOCAL

Donald POTARD

Commission AGRICULTURE SYVLICULTURE

Jean-Christophe BERNON

Commission ECO-TOURISME

Donald POTARD

Commission ENVIRONNEMENT

Yvan PERIOT et Jean-Christophe BERNON

Commission PATRIMOINE

Gérard THOMAS et Yvan PERIOT

Commission EDUCATION

Pascal DUBOIS

Syndicat Intercommunal du Collège Christine de Pisan (SICCP)

Titulaires

Claire LELEU et Sylvain NOYAU

Suppléants

Françoise HARDY et Donald POTARD

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Fleury – St Germain (RPI)

Titulaires

Gérard THOMAS, Jean HELIE, Sylvain NOYAU

Suppléants

Françoise HARDY et Pascal DUBOIS

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)

Titulaires

Gérard THOMAS, Jean-Paul CULINAS

Suppléant

Jean Hélie

Représentation dans l'agglomération du Pays de Fontainebleau CAPF

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau fonctionne notamment avec des commissions et des groupes de travail rattachés à ces commissions.

Suite aux nouvelles élections, il convient de redéfinir notre participation à ces commissions et groupes de travail.

COMMISSION Finances, Ressources Humaines, Mutualisation

Jean HELIE

groupe de travail Mutualisation

Gérard THOMAS

COMMISSION Développement économique, Tourisme, Attractivité

Donald POTARD

groupe de travail Hébergement touristique

Donald POTARD

COMMISSION Cadre de Vie, Environnement

Gérard THOMAS

groupe de travail Comité de Développement

Yvan PERIOT

COMMISSION Sports, Enfance, Jeunesse, Vie associative

Pascal DUBOIS

groupe de travail Sports

Pascal DUBOIS

COMMISSION Urbanisme, Habitat, Logement et Déplacement

Gérard THOMAS

groupe de travail Gens du Voyage

Jean-Paul CULINAS

groupe de travail PLUi

Gérard THOMAS et Jean-Paul CULINAS

Après délibération et à l'unanimité,

Le conseil municipal approuve la répartition de la commune au sein des commissions et groupes de travail de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

L'ensemble des élus a pris connaissance du pacte de gouvernance au travers du dossier transmis. Mr le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques ou des questions sur la mise en place de ce pacte :

Quelques remarques : Qu'elle est la définition exacte de la mutualisation (comment la traduire avec des exemples), sous forme de prêt de matériels, de massification des achats, de négociation d'un tarif Fournisseur avec une remise acquise sans contrainte de volume, etc...

- Rédiger un document regroupant l'ensemble des remarques et questions pour échanger avec les conseillers communautaires concernés.
- Identifier les acteurs majeurs décisionnaires par domaine afin de les contacter prochainement.

Le Conseil approuve ce projet du Pacte de gouvernance à l'unanimité.

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a prévu que les Communautés d'Agglomération peuvent décider d'élaborer un pacte de gouvernance qui précise la façon dont se conçoit le fonctionnement entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres. Le contenu de ce pacte est assez ouvert. La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a fait appel au Cabinet Damien Christiany en début d'année 2021 pour l'accompagner sur le sujet.

A ce titre des ateliers de travail ont été constitués par groupe de communes à la mi-avril 2021. Ces ateliers ont permis de recueillir les attentes des élus du territoire pour l'organisation du fonctionnement et des relations entre la Communauté d'Agglomération et les 26 communes. Le Cabinet Damien Christiany a synthétisé lesdites attentes dans le cadre du Pacte de gouvernance qui est joint en annexe à la présente délibération.

Ce pacte de gouvernance se décline en 10 orientations qui suivent :

- **Orientation 1.** Structurer les compétences de la CAPF sur la base d'un projet de territoire et sur la notion de subsidiarité ;
- **Orientation 2.** Accentuer les initiatives de solidarité territoriale en développant notamment les démarches de mutualisation, quelles qu'elles soient ;
- **Orientation 3.** Faire de la CAPF un outil d'impulsion des enjeux territoriaux, prenant en compte les dimensions communales ;
- **Orientation 4.** Renforcer le caractère structurant et partagé de la réflexion communautaire via les groupes de travail et les commissions ;
- **Orientation 5.** Développer la gouvernance financière ;
- **Orientation 6.** Renforcer l'implication des conseils municipaux pour une meilleure connaissance de l'environnement communautaire ;
- **Orientation 7.** Associer les communes concernées pour tout projet d'implantation d'équipement communautaire en leur sein
- **Orientation 8.** Renforcer les collaborations entre services communautaires et services communaux ;
- **Orientation 9.** Promouvoir de nouvelles formes de participation citoyenne ;
- **Orientation 10.** Instaurer un événement annuel de débat stratégique et sociétal sur la mise en œuvre du projet de territoire et les conditions de son adaptation.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Pacte de gouvernance tel que présenté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le Pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et les 26 communes du territoire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agent technique fait valoir ses droits à la retraite prochainement et qu'il convient de réfléchir à son remplacement.

Il propose de créer un nouveau poste à temps plein d'adjoint technique C1 avec un coût compris entre 28 et 30 000 € annuel.

Un débat s'installe alors sur la nécessité ou non de création de ce poste : certains élus pensant qu'il n'y a pas assez de travail en permanence pour une création de poste à temps complet, d'autres au contraire que c'est indispensable.

M. le Maire demanda au Conseil municipal de voter pour la création d'un poste à temps complet :
6 voix Contre, 2 Abstentions, 3 voix Pour

Suite à ce refus de création d'un poste à temps plein, une commission spécifique est créée afin de passer en revue l'ensemble des tâches que Charles effectuent et les interventions d'entreprises extérieures afin de totaliser l'ensemble des coûts pour prendre la décision de création d'un contrat de 20h00, 24h00, 28h00 ou 35h00, et dans tous les cas ce sera un CDD dans un premier temps, de faire prestier le gros œuvre, de faire un mixte des deux avec la prestation du gros œuvre (entretien des espaces verts, élagage, etc...) et un « homme à tout faire » pour l'entretien des bâtiments communaux et voirie.

Avec 6 voix contre (et 2 abstention 3 voix pour)

Le conseil municipal rejette la création d'un poste à temps plein d'adjoint technique C1.

Tarifs municipaux

Concessions cimetière

A ce jour le tarif des concessions est de 1 000 € pour une perpétuelle et de 300 € pour une trentenaire.

Maintien de cette tarification à l'unanimité

M. Hélie attire l'attention du conseil sur le très mauvais état de certaines tombes anciennes, à ce titre, il pense qu'il faudrait penser à ne plus concéder d'emplacement à perpétuité, et engager une procédure pour relever ces tombes.

Location de la Maison du Village

M. Hélie propose une augmentation de 10 % du prix de location afin de couvrir en partie la hausse du prix de l'électricité

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le conseil doit se prononcer chaque année sur les tarifs communaux.

Considérant la hausse du coût de la vie (notamment l'électricité pour le chauffage des bâtiments) et les prix pratiqués dans les communes environnantes ;

Le conseil municipal, après délibération, décide d'appliquer prix et conditions suivantes :

CIMETIERE :

Prix inchangés

Concession perpétuelle : 1 000 €, Concession trentenaire : 300 €

MAISON DU VILLAGE :

Hausse d'environ 10 %

UTILISATEURS	Samedi ou Dimanche Ou veille ou jour férié		Autre jour (fonction des disponibilités)	
	ETE (15/04 au 14/10)	HIVER (15/10 au 14/04)	ETE (15/04 au 14/10)	HIVER (15/10 au 14/04)
Habitants de la commune	330 €	386 €	165 €	193€
Non habitants	660 €	720 €	330 €	360 €
Associations non communales	386 €	440 €	193€	220 €

Demande de subvention pour un projet d'engazonnement du cimetière

M. Périot rappelle que l'an passé, la commune avait présenté un dossier pour l'aménagement de notre cimetière mais n'avait pas pu être retenue.

La commune étant engagée dans une démarche de non-utilisation de produits phytosanitaires, il est possible de réaliser le projet d'aménagement du cimetière (enherbement des allées, d'entre-tombes et bords de murs, plantation de trois arbres) pour un coût de 6 678 € avec une subvention du Département à hauteur de 30%.

Ce projet est validé à la condition de l'obtention de la subvention départementale.

Vu l'engagement de la commune dans la démarche de non-utilisation de produits phytosanitaires

Vu le code général des collectivités locales ;

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Le Conseil municipal

Décide de mettre en place le programme préconisé par le département par l'en-herbage du cimetière pour un montant de 6 678 € TTC ;

Sollicite la subvention correspondante auprès du Département de Seine-et-Marne ;

S'engage à ce que les aménagements soient réalisés conformément aux recommandations du Département, dans un objectif de maintien de l'entretien du cimetière sans produit phytosanitaire ;

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Cette demande doit impérativement être déposée le 28 février au plus tard via plateforme démarches simplifiées.

Les thématiques suivantes sont prioritaires :

- Développement écologique des territoires
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logement

- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Il semble possible de proposer la mise aux normes de sécurité électrique de l'église.

Des devis ont été faits pour cette remise en conformité, l'entreprise Delestre (mieux disant) est retenue (9 014 €)

Accord à l'unanimité.

Vu le rapport de Bureau Véritas notant de graves failles de sécurité dans le réseau électrique de l'église ;

Vu la nécessité de rendre ce bâtiment sûr au niveau de l'électricité ;

(les instances religieuses refusant d'utiliser l'église)

Considérant qu'il est possible de bénéficier de la DSIL plan de relance au titre de la mise aux normes de tous les bâtiments recevant du public ;

Vu les 4 devis pour travaux d'électricité ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

De procéder à la mise aux normes électriques de l'église

(la mise aux normes "incendie" ayant été réalisée l'an dernier)

De solliciter l'attribution de la DSIL au titre du plan de relance 2022 ;

D'approuver le plan de réalisation des travaux ;

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de l'obtention de cette dotation.

Divers

- Sur la route entre St Germain et Perthes, il y a un arbre qui penche dangereusement (commune de Perthes). Jean-Christophe Bernon va informer la mairie de Perthes pour régler ce problème.

- Le règlement intérieur de la Maison du Village est en cours d'actualisation.

- Jean Hélie évoque l'augmentation conséquente de l'électricité (+40%) et soumet l'idée de modifier les horaires d'éclairage publiques durant la nuit (extinction à 22h30 au lieu de 23h30) et le matin (mise en route à 5h45 au lieu de 5h30). Attention néanmoins au coût d'intervention pour réaliser ce changement d'horaires

- En attendant la conformité électrique de l'église, aucune messe ne peut se dérouler à l'église, la messe du samedi 26 février 2022 à 18 h sera célébrée à la Maison du Village à 18h00.

- le Mag de St Germain est en cours de finalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Gérard THOMAS



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Thomas".